



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-deuxième session

Bonn, 1^{er}-11 juin 2015

Point 12 de l'ordre du jour

Coopération avec d'autres organisations internationales

Coopération avec d'autres organisations internationales

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec intérêt le document FCCC/SBSTA/2015/INF.3 et Corr.1 contenant des informations sur les activités pertinentes de coopération entre le secrétariat et d'autres organisations intergouvernementales.
2. Il a réaffirmé combien il était important que le secrétariat coopère selon que de besoin avec d'autres organisations intergouvernementales, notamment des organismes des Nations Unies, pour cibler des mesures qui favorisent l'application effective de la Convention et de son Protocole de Kyoto, ainsi que des décisions récentes prises au titre de la Convention.
3. Le SBSTA a constaté que les ressources et les compétences d'autres organisations intergouvernementales et internationales étaient utiles au processus de la Convention et a encouragé le secrétariat à travailler en partenariat avec elles.